

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 25 avril 2025 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Val de Marne

NOR : JUSF2514187A

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Val de Marne,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Val de Marne ;

Vu l'arrêté du 3 février 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Val de Marne.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Val de Marne les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- Titulaires : Monsieur Patrice BROYER
- Suppléants :

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires : Madame Nathalie JAMES
Madame Louise CLOAREC
- Suppléants : Madame Makumba DIAWARA
Monsieur Nicolas RODRIGUEZ

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

- Titulaires : Monsieur Medjib MOUHOUB
Monsieur Vincent CALOGERO
- Suppléants : Monsieur Ralib BOUIKOUREN
Monsieur Khalid TAYAR

Article 2

L'arrêté du 3 février 2023 susvisé est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Val de Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 25 avril 2025

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Val de Marne

Caroline LAPENE



La Directrice territoriale
Caroline LAPENE